

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [1]

Artikel: TTP : petit rapport à grand succès

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(Forum des Femmes suisses)

Utilité publique

La Vice-présidente de la société d'utilité publique des femmes suisses, **Hermine Herrmann**, demande une délimitation exacte entre les devoirs de l'Etat et les prestations indépendantes de l'utilité publique.

Mass media

Les mass media donnent une image terriblement fautive de la femme selon **Danièle Vogt** de la Neuveville. Ce n'est pas étonnant si l'on observe le petit nombre de femmes travaillant à des postes de direction dans les mass media.

L'Eglise

Deux conférences ont traité de la femme dans l'église. Si **Liliane Krämer**, présidente de l'Association suisse des femmes catholiques chrétiennes, constate une lente reconnaissance dans les institutions de l'église, pour **Gabrielle Zangger**, représentante de la Fédération suisse des femmes protestantes, une discussion est en cours entre la théologie et le féminisme dans l'église évangélique.

L'intention et le but du Forum des femmes suisses étaient une mise au point de la situation au milieu de la **décennie de la femme** proclamée par les Nations Unies. Il devait permettre la mise à jour des objectifs des femmes pour la deuxième moitié de la décennie. L'ASF publiera un Livre d'Or sur cette journée, dans lequel toutes les conférences seront citées *in extenso*.

TTP

Petit rapport à grand succès

Origine

A la suite d'une résolution votée à l'assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) en 1978 et grâce à de très nombreuses démarches de la présidente de l'époque auprès de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail (OFIAMT), division de la main-d'œuvre, pour lui demander une étude sur le travail à temps partiel (TTP), un groupe de travail dont la composition convenait à la fois aux employeurs et aux travailleurs a pu être constitué.

Un rapport à grands succès

Résultat en octobre 1980, un petit rapport de 45 pages est publié. Et voilà qu'il rencontre un succès encore jamais atteint par des publications de l'OFIAMT ! Plus de 5000 exemplaires demandés en deux mois. Un courrier énorme arrive sur le bureau du président du groupe de travail. Ce sont principalement des femmes qui travaillent à temps partiel qui écrivent : « Je suis engagée depuis cinq ans, ai-je droit au 13^e mois ? »

« Enceinte de quatre mois, comment faire pour garder mon poste après mon accouchement ? »

« Ai-je droit au deuxième pilier ? »

« Pourquoi n'ai-je pas droit à la prime de fidélité, voici dix ans que je travaille à temps partiel ? »

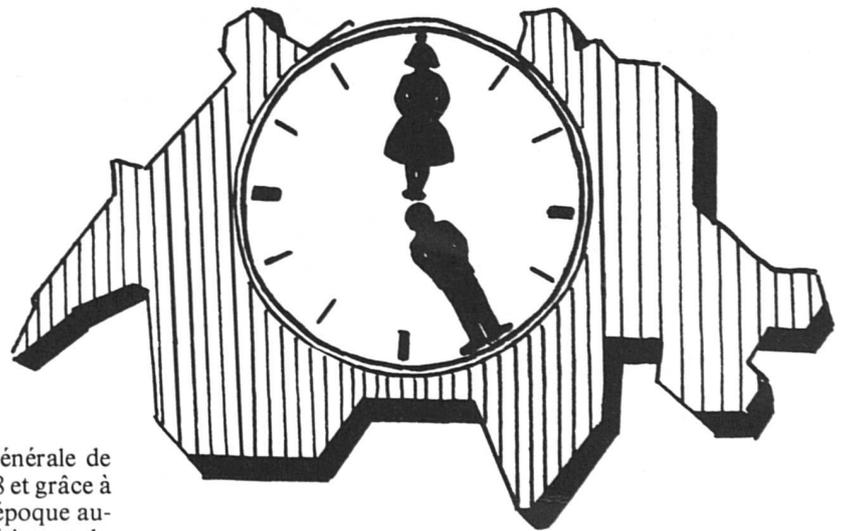
« Mère divorcée, travailleuse à temps partiel, ai-je droit au total des allocations familiales ? »

« Le patron me demande des heures supplémentaires, doit-il me les payer avec un supplément ? » Etc... etc...

La publication ne peut pas répondre à ces questions individuelles mais suggère qu'elles devraient trouver réponse dans chaque contrat individuel de travail liant un(e) salarié(e) à temps partiel à son employeur.

Seulement deux conventions collectives de travail traitent du salaire des TTP, celle de l'Hôtellerie du 6 avril 1976 et celle de l'industrie du chocolat du 1^{er} avril 1975.

Cette brochure répond, sans aucun doute, à un besoin et montre, une fois de plus, le grand nombre de personnes intéressées par ce mode de travail que les syndicats et les employeurs ne semblent pas désirer voir augmenter.



Extrait de la table des matières

- I. Définition, évolution statistique et importance (9 pages)
- II. Travail à temps partiel et travail auxiliaire du point de vue de l'employeur et du travailleur (5 pages)
- III. Droit du travail et contrat de travail relatifs au TTP (6 pages)
- IV. Questions relatives à la sécurité sociale et au droit fiscal (15 pages)
- V. Amélioration de l'information, du placement et de la statistique (4 pages).

En conclusion

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt cette petite brochure bien adaptée à notre système suisse. Mais je regrette de ne pas y trouver **tout** ce que j'aurais souhaité y lire, en particulier des modèles d'organisation du travail, de division des responsabilités, des listes de métiers où le TTP existe et ne crée pas de difficultés. La caissière, le comptable, l'infirmière, l'enseignant... On sait que les demandes de TTP sont deux à trois fois plus nombreuses que les places vacantes à repourvoir selon l'Office du Travail de la Ville de Berne. Alors pourquoi ne pas montrer des exemples où grâce à une organisation moderne du travail, grâce à des horaires flexibles, l'homme et la femme peuvent adapter leur mode de travail à la vie qu'ils ont choisi ainsi qu'à la grandeur de la famille qu'ils désirent.

Adapter le travail à l'homme et à la femme et non l'homme et la femme au travail. Le TTP est un moyen qui vise à remplir ce but. C'est pourquoi il faut continuer à l'étudier.

Jacqueline Berenstein-Wavre

Le rapport peut être obtenu gratuitement auprès de l'OFIAMT, division de la main-d'œuvre et de l'émigration, Bundesgasse 8, 3003 Berne, tél. 031/61 28 11.